

Dialogues

LE MAGAZINE DES PARTENAIRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU SUD-FINISTÈRE

► DOSSIER

Logement

« Tout faire pour être bien chez soi »

SEPT. > OCT. 2011



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Sud-Finistère

Actualité



Allocation de rentrée
scolaire, lutte contre la
fraude, écrivain public...

Métier



Directeur de centre
social

Zoom sur...



La Communauté
de communes du
Haut-Pays Bigouden



André Perros

Directeur

andre.perros@caffinistere.cnafmail.fr

Chers partenaires,

Cet éditorial pour le magazine Dialogues revêt pour moi un caractère tout particulier. D'une part, parce qu'il s'agit du premier que je suis amené à réaliser depuis ma prise de fonction en tant que directeur de la Caisse d'allocations familiales du Sud-Finistère, le 1^{er} septembre dernier, et d'autre part, parce que ce nouveau numéro de Dialogues, le quinzième depuis mai 2007, sera aussi le dernier. Comme vous le savez très certainement, les deux Caisses d'allocations familiales du Finistère - situées à Quimper et Brest - fusionneront en une Caisse unique à la fin du mois d'octobre 2011. Pour plus de détails sur cette fusion, je vous invite d'ailleurs à parcourir le tiré à part joint à ce magazine.

Ce regroupement avec le Nord-Finistère est pour vous, partenaires, et pour nous, Caisses d'allocations familiales, une réelle opportunité de faciliter nos relations en vous proposant un seul interlocuteur sur l'ensemble du département. Mais ce sera également, sur le plan de la communication, l'occasion de repenser nos échanges, en mettant à votre disposition un support d'information unique pour continuer de renforcer les fondements de notre partenariat. C'est un souhait que vous avez exprimé de longue date et nous y sommes sensibles.

Pour cet ultime numéro de Dialogues, nous avons souhaité consacrer un dossier spécial sur le logement, afin de mieux vous faire connaître l'implication multiforme de la Caf et sa finalité : améliorer les conditions de vie de l'ensemble des familles allocataires. En ces périodes économiquement difficiles, cette thématique nous tient plus que jamais à cœur. Et, parce que c'est l'engagement que nous avons pris depuis le lancement du magazine Dialogues, nous avons donné la parole à certains d'entre-vous pour, notamment, mieux vous faire connaître la fonction de directeur de Centre social, vous faire plonger dans la réalité des Restos du Cœur, ou encore vous présenter les actions en faveur de la jeunesse mises en place par la Communauté de communes du Haut-Pays Bigouden.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une très agréable lecture de ce numéro de Dialogues et je vous donne rendez-vous très prochainement pour de nouveaux échanges.

André Perros
Directeur

4 ► Actualité

6 ► Dossier

Logement

« Tout faire pour être bien chez soi »

10 ► Chiffres clés

- Service social : près de 3 000 foyers allocataires accompagnés l'an passé.

12 ► Reportage

- Aides aux assistantes maternelles : un soutien apprécié.

13 ► Métier

- Directeur de centre social.

14 ► Zoom sur...

- La Communauté de communes du Haut-Pays Bigouden.

16 ► Regard sur...

- Les Restos du Cœur : « en prise directe avec la précarité ».

Dialogues

LE MAGAZINE DES PARTENAIRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU SUD-FINISTÈRE

Directeur de la publication : André Perros.
Conception et rédaction : Caf du Sud-Finistère.
Crédit photos : Cnaf - Caf - Tous droits réservés.
Tirage : 800 exemplaires.
ISSN 1957-1666.

www.quimper.caf.fr

Demain, la Caf du Finistère

Retrouvez, joint à ce numéro de Dialogues, un dossier spécial sur la fusion des Caf du Finistère, qui interviendra fin octobre 2011.



Vous y découvrirez toutes les informations utiles sur le processus de départementalisation des deux organismes, avec notamment :

- un édito d'André Perros et Marie-Edith Jeannerot, directeurs des Caf du Finistère,
- une présentation du projet de départementalisation,
- un portrait de la Caf du Finistère à travers des chiffres clés,
- un trombinoscope des agents de direction du futur organisme,
- des exemples d'action et de service déjà départementalisés,
- un calendrier des prochaines échéances.

■ En 2010, plus de 11 millions d'allocataires

Au 31 décembre 2010, les Caisses d'allocations familiales (Caf) ont versé des prestations à 11 281 380 allocataires soit 72 300 de plus qu'en décembre 2009. Sur un an, la hausse annuelle globale est de 0,6 %. Elle est plus soutenue dans les départements d'outre-mer (+ 1,3 %) en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et de minima sociaux. Quant à la métropole, elle enregistre une progression de 0,6 % qui résulte de l'accroissement du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) et des prestations d'entretien versées aux familles.



Le montant total des prestations versées atteint 60 milliards d'euros pour l'année 2010. Le montant moyen mensuel, toutes prestations confondues, s'élève à 413 euros par allocataire.

Source : publication Cnaf « l'essentiel » n° 110.

■ Une goutte d'huile dans les rouages administratifs

Écrire une lettre à une administration, à un avocat ou à un opérateur de téléphonie... ce n'est pas toujours simple ! Pour aider les usagers à rédiger ces courriers, Monique Voisin, écrivain public, assure une permanence sur rendez-vous tous les mercredis de 9^h à 12^h30 et de 13^h30 à 16^h, au siège de la Caf (1, avenue de Ti Douar à Quimper). « L'accès au droit n'est pas si simple que ça. Il arrive à chacun d'être confronté à une situation compliquée à laquelle il faut répondre, faute de l'aggraver. L'écrivain public joue un rôle déterminant en réalisant ce courrier qui participe à la résolution du problème », précise Monique Voisin.

Ce service est anonyme, gratuit et ouvert à tous. Selon les disponibilités, l'accueil sans rendez-vous est possible. Renseignements et rendez-vous au 02 98 98 39 75.



Bon à savoir : dans tous les cas, il est important pour les usagers d'apporter tous les éléments utiles à la rédaction du courrier.

■ La fraude peut coûter cher

C'est le message repris à l'unisson par les allocations familiales depuis plusieurs mois à travers une campagne de communication nationale qui affiche concrètement les risques encourus en cas de fraude.

Pour Chantal Le Pape, responsable de la lutte contre la fraude à la Caf du Sud-Finistère : « L'objectif de la branche famille est de garantir la qualité de l'information financière et des droits payés aux usagers. Cela place la lutte contre la fraude comme un axe fort reposant sur deux principes : un devoir et une responsabilité. Il faut s'assurer que chacun perçoive ses droits et uniquement ses droits, mais également contrôler l'exactitude des informations pour sécuriser notre système déclaratif. »

Pour éviter toute suspicion de fraude, les allocataires doivent notamment penser à déclarer à la Caf tous les changements de situation concernant la vie de couple, les enfants, la vie du foyer, la situation professionnelle... par email (dialogue.cafquimper@caf.fr), téléphone (0 810 25 29 30) ou courrier (1, avenue de Ti Douar - 29321 Quimper cedex 9). Il est impératif de préciser la nature et la date précise du changement de situation et de joindre les justificatifs nécessaires.



■ Pour rentrer l'esprit léger

Au moment de la rentrée la Caf soutient les familles et les étudiants en versant l'allocation de rentrée scolaire et une aide au logement étudiant.

Cette année, plus de 13 679 familles ont bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire pour leurs enfants âgés de 6 à 16 ans (21 253 enfants concernés). Une aide précieuse pour assumer le coût de la rentrée.

Pour aider les étudiants à payer leur loyer, la Caf peut verser une aide au logement dont le montant varie en fonction des ressources perçues en 2009. La demande d'aide au logement est à réaliser exclusivement sur caf.fr, dans la rubrique « Etudiants ». Sur le site, les étudiants peuvent également estimer le montant de leur aide.

Bon à savoir : pour les 16-18 ans, l'allocation de rentrée scolaire est versée sur justificatif de scolarité ou d'apprentissage. Les familles concernées doivent impérativement retourner l'attestation remplie par l'établissement, à leur Caf.



■ Activité de la Caf en 2010

59 047 foyers allocataires, 3 848 naissances, 12 lieux d'accueils physique, 315 millions d'euros versés au titre des prestations familiales et de l'intervention sociale.

Tous ces chiffres, et bien d'autres, sont à découvrir dans le rapport d'activité 2010 de la Caf du Sud-Finistère. Vous y découvrirez également les temps forts de l'année écoulée, les différentes missions de la Caf, l'activité des services, le détail des sommes versées...

Le rapport d'activité 2010 est à télécharger en version Pdf sur le site quimper.caf.fr, dans la rubrique « Partenaires ».

Bon à savoir : un support synthétique reprenant les chiffres clés de la Caf du Sud-Finistère est également téléchargeable sur le site.



■ Un petit paradis à Pont-de-Buis



Inauguration de *Baradozic* le 21 mai 2011.

La Maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi de Pont-de-Buis, baptisée « Baradozic » (petit paradis en breton) a été inauguré le 21 mai dernier. Près de deux ans de travaux ont été nécessaires à sa construction.

Comme l'a rappelé, Roger Mellouet, maire de Pont-de-Buis, lors du discours d'inauguration : « Le dynamisme de la commune a amené une réflexion sur les besoins en matière d'accueil de la petite enfance, car jusqu'à présent, seules les assistantes maternelles offraient des possibilités de garde des tout-petits ». La commune s'est donc dotée d'un espace enfance qui rassemble les services d'accueil de loisirs et périscolaires existants ainsi que deux nouveaux services en direction de la petite enfance : un multi-accueil (crèche et halte-garderie) ouvert aux enfants des communes du Faou et de Rosnoën et un Relais assistantes maternelles.

La Caf du Sud-Finistère a apporté un financement pour la construction de la Maison de l'enfance et de la famille (151 100 €) et participe à ses dépenses de fonctionnement. Parallèlement, la structure propose un espace social qui regroupe les services du Centre départemental d'action sociale (Cdas), le Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) et la Mission locale.

Renseignements : Sandra Gomes, directrice du service enfance-jeunesse (coordinatrice de la structure) - 02 98 73 39 23.

■ Attention aux messages frauduleux

La Caf met en garde contre des messages frauduleux qui peuvent être envoyés sur les adresses mails ou les téléphones des allocataires. La Caf ne demande jamais un numéro de carte de crédit, ni sur un site internet, ni par courriel, ni au téléphone.

Que faire en cas de réception d'un message frauduleux ? Il est préconisé de le transmettre par courriel à la Caf (dialogue.cafquimper@caf.fr) afin de faciliter l'enquête sur l'origine et les auteurs de ces mails, puis de le supprimer de la boîte de messagerie.

Logement

« Tout faire pour être bien chez soi »

Accéder à un logement convenable et s'y maintenir malgré les aléas de la vie, cela constitue plus que jamais une préoccupation pour chacun d'entre nous. Les statistiques de l'Insee¹ montrent que le coût du logement absorbe désormais 27% de notre budget moyen, contre 11% en 1960. Ce pourcentage monte à 39% pour les ménages à faibles ressources. Face à cet enjeu majeur, la Caf du Sud-Finistère n'a cessé d'intensifier son action, en relation avec l'ensemble de ses partenaires, bailleurs et acteurs politiques, institutionnels et associatifs du territoire. L'implication de la Caf se révèle permanente et multiforme. Elle a pour unique finalité l'amélioration de la vie quotidienne des familles allocataires.



Les prestations logement

Les allocataires qui payent un loyer ou remboursent un prêt pour l'acquisition de leur résidence principale, peuvent bénéficier de différentes aides au logement versées par la Caf du Sud-Finistère.

L'allocation personnalisée au logement (Apl)

Elle est destinée à deux publics :

- locataires d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention avec l'État,
- accédants à la propriété, ou déjà propriétaires, ayant contracté un prêt d'accession sociale (Pas), un prêt aidé à l'accession à la propriété (Pap) ou un prêt conventionné (Pc).

L'allocation de logement à caractère familial (Alf)

Elle concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'Apl et qui :

- ont des enfants (nés ou à naître) ou d'autres personnes à charge,
- forment un ménage marié depuis moins de cinq ans, le mariage ayant eu lieu avant les quarante ans de chacun des conjoints.

L'allocation de logement à caractère social (Als)

Elle s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'Apl, ni de l'Alf.

Conditions générales d'attribution

La plupart des conditions d'attribution sont identiques pour ces trois prestations :

- avoir une charge de logement (loyer ou remboursement de prêts) ;
- le logement doit être la résidence principale et être occupé au moins huit mois par an par l'allocataire, son conjoint ou une personne à charge ;
- les ressources propres et celles des personnes qui vivent sous le toit ne doivent pas dépasser un montant maximum.

Conditions liées au logement

- le logement occupé doit répondre à certains critères de décence, avec un confort minimum, et conforme aux normes de santé et de sécurité ;
- sa superficie doit être au moins égale à 9 m² pour une personne seule, 16 m² pour deux personnes (+9m² par personne supplémentaire).

Montant

La Caf calcule le montant des prestations en tenant compte de différents facteurs :

- le nombre d'enfants et autres personnes à charge,
- le lieu de résidence,
- le montant du loyer ou la mensualité de remboursement de prêts (dans la limite d'un certain plafond),
- les ressources du foyer.

¹Insee : Institut national de la statistique et des études économiques. Étude rendue publique en décembre 2010.



Un prêt famille à 0% pour s'équiper

Besoin d'acheter dans l'urgence une machine à laver ou un réfrigérateur ? La Caf du Sud-Finistère accorde aux allocataires des prêts famille à 0% qui permettent d'aménager ou d'installer sa résidence principale, d'acquérir des appareils électroménagers ou du mobilier nécessaires à la vie courante, de s'équiper en matériel de camping... Bilan 2010 : 450 prêts pour un total de 340 000 €.

Conditions : être et demeurer allocataire avec enfant à charge pendant toute la durée du prêt, avec un quotient familial inférieur ou égal à 473 €.

Demande à formuler sur un imprimé type avec les devis des achats envisagés.

Montant du prêt : 610 €, remboursable par mensualités de 30,50 € (prélevées sur le montant des prestations).

Bon à savoir

Aide au logement : demande à adresser rapidement

Le droit à l'aide au logement s'ouvre le mois suivant celui au cours duquel le demandeur remplit toutes les conditions d'attribution. La demande d'aide au logement doit donc être faite auprès de la Caf dans les meilleurs délais.



Logements indécents : évaluer pour mieux agir



La Caf du Sud-Finistère a mené à bien plusieurs initiatives destinées à mieux appréhender la problématique du logement indécents sur son territoire. Une enquête, à laquelle ont répondu près de 200 allocataires, a été réalisée en 2008. Il en ressort que près de 10% des personnes interrogées résident dans des logements indécents.

Une étude complémentaire a été confiée à un opérateur technique en 2009. Effectuée dans une ville de taille moyenne du Finistère, elle révèle que 80% des logements indécents sont des T2 ou T3, plutôt situés dans des immeubles. Leurs habitants sont à 70% des personnes seules et une fois sur trois des parents isolés. Ils sont âgés de 40 à 55 ans.

Parmi les principaux manquements constatés, figurent le gros œuvre et la toiture, le plancher, l'installation de l'électricité et du gaz, l'assainissement, le système de ventilation, les rampes...

A l'issue de l'étude, une fonction expérimentale de médiateur locataire/bailleur a été confiée au service d'intervention sociale individuelle et collective de la Caf.

Rappelons que tout locataire résidant dans un logement indécents au sens de la loi Sru (Solidarité et renouvellement urbain) peut le déclarer à la Caf, qui met à cette fin un formulaire « diagnostic décence logement » à la disposition des allocataires.

L'allocation de logement temporaire (Alt)

Après signature d'une convention avec les services de l'État, les associations ou les centres communaux d'action sociale (Ccas) peuvent bénéficier d'une aide spécifique versée par la Caf pour héberger, à titre temporaire, des personnes très défavorisées qui, provisoirement n'ont pas accès à un logement autonome.

Plus d'infos : www.caf.fr



Claudine Gourret,
conseillère technique
« accès aux droits » de
la Caf du Sud-Finistère.

Impayés de loyers : chercher une solution

La conseillère technique « accès aux droits » de la Caf du Sud-Finistère participe régulièrement aux commissions sociales d'Habitat 29 sur les territoires de Concarneau, Quimperlé, Carhaix, Briec-de-l'Odet, Châteaulin et Pont-l'Abbé. Ces réunions ont pour objectif de favoriser le maintien dans leur logement des familles endettées et/ou menacées d'expulsion. A cette occasion, la Caf vérifie que l'allocataire concerné bénéficie réellement de l'ensemble des droits auxquels il peut prétendre.

Fsl : favoriser accès et maintien

Le Fonds de solidarité logement (Fsl) contribue, dans le cadre d'un parcours d'insertion, à l'accès et au maintien dans le logement. Piloté par le Conseil général, il est géré par la Caf. Ce dispositif comporte plusieurs volets, parmi lesquels les aides financières à l'accès et au maintien, l'accompagnement social au logement, les aides au maintien des fournitures d'eau, d'énergie et de téléphone, les aides à la maîtrise des consommations. En 2010, la Caf du Sud-Finistère a consacré 220 000 € au Fsl, sur un budget total du Fonds départemental de 2,2 millions d'euros.

Le Fsl s'adresse aux locataires des parcs privé ou public, ainsi qu'aux propriétaires (mais uniquement pour les aides au maintien des fournitures d'eau, d'énergie et de téléphone). Il est soumis à condition de ressources (pas plus de 761 € pour une personne seule pour les volets accès et maintien).

La demande est généralement instruite par un travailleur social. Les dossiers transitent par la Caf avant et après la prise de décision qui relève des quatre commissions locales de lutte contre les exclusions (Clle) du Sud-Finistère. L'an dernier, 578 ménages ont obtenu une aide à l'accès pour un montant total de 220 000 €. 586 familles ont bénéficié d'une aide au maintien dans les lieux pour une somme globale de 130 000 €.



La clé du logement pour les étudiants

Avant la rentrée universitaire, de nombreux étudiants emménagent dans un appartement ou en résidence universitaire. Pour les aider à payer leur loyer la Caisse d'allocations familiales peut verser une aide au logement dont le montant varie en fonction des ressources que l'étudiant a perçues. En 2010, 1 905 étudiants ont reçu une aide au logement dans le Sud-Finistère, pour un montant de 2,26 millions d'euros. Cette aide est versée directement aux étudiants ou au propriétaire. Dans ce dernier cas, l'aide est déduite du montant du loyer.

Quittances de loyer : c'est plus simple sur caf.fr

Chaque année, en août, la Caf du Sud-Finistère demande aux bailleurs de lui communiquer les quittances de loyer relatives au paiement des loyers de juillet 2011. C'est sur la base de ce document que sont recalculés les droits à l'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation de logement à caractère familial (Alf) et l'allocation logement à caractère social (Als), effectifs à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les bailleurs sont invités à télécharger les quittances sur www.caf.fr. Pour cela, ils sont automatiquement destinataires d'un courrier de la Caf comportant un identifiant et un mot de passe. Cette démarche en ligne ne présente que des avantages : simplicité, rapidité, fiabilité. Les données transmises sont injectés dès le lendemain de la réception dans la chaîne de traitement de la Caf.

Si nécessaire, la Caf procède en décembre à une relance auprès des bailleurs n'ayant pas rempli leur obligation de transmission de la quittance de juillet.

Aux côtés des Fjt

La Caf du Sud-Finistère a apporté l'an dernier plus de 210 000 € de subventions aux Foyers de jeunes travailleurs (Fjt).

Cette prestation de service socio-éducative prend en compte le projet de la structure. Le montant résulte d'un calcul intégrant les charges du personnel socio-éducatif qualifié intervenant auprès des jeunes accueillis (16 à 25 ans). Elle est conditionnée par plusieurs critères : ouverture à tous et brassage de populations d'origines diverses, accompagnement à l'accès aux droits et à la citoyenneté, valorisation des potentiels des jeunes, suivi individualisé...

L'an dernier, l'Association quimpéroise des foyers de jeunes travailleurs (126 lits actuellement), la Fondation Massé Trévidy (128 lits) et le FJT de la Communauté de communes du Poher implanté à Carhaix (48 lits) ont bénéficié du soutien de la Caf. Le projet de FJT initié par la Communauté de communes du Pays de Quimperlé (Cocopaq) devrait se concrétiser par l'ouverture d'une structure gérée par les Pupilles de l'enseignement public (Pep 29) à Quimperlé début 2013, avec à terme la création d'une antenne à Moëlan-sur-Mer.



« Plus de 90 % de nos jeunes ne gagnent pas le Smic »



Questions à Yves-Marie Peigné, directeur de l'Association quimpéroise des foyers de jeunes travailleurs.

En quoi consiste votre offre ?

Notre site historique, le FJT Saint-Exupéry dans le quartier de Kerfeunteun, fait l'objet d'une opération de démolition-reconstruction. Il rouvrira à l'été 2012. Nous y maintenons 29 places. Le FJT des Îles au Braden compte 47 places. Celui des Peintres de Cornouaille dans le quartier de la Tourelle, à l'origine réservé aux étudiants, abrite 69 places, dont 50 pour les jeunes travailleurs. Nous proposons uniquement des appartements et studios. Les chambres, les jeunes n'en veulent plus !

Quel est votre public ?

Les ressources de nos jeunes travailleurs restent très modestes. Plus de la moitié d'entre eux perçoivent moins de 600 € par mois. Plus de 90 % ne gagnent pas le Smic. Trois quarts d'entre eux sont Bretons. Nous constatons un équilibre hommes/femmes sur l'ensemble de nos résidences. Notre taux d'occupation est proche de 100 %.

Quelles sont vos priorités ?

Faire en sorte que nos jeunes se sentent chez eux, en sécurité. Qu'ils nouent des échanges afin de favoriser une émulation vers le haut. Nous les invitons à découvrir leur environnement, tisser des liens, se constituer des réseaux. C'est important pour qu'ils puissent rebondir en cas de coup dur ou de déception de tout ordre.

Comment la Caf vous soutient-elle ?

Chez nous, le loyer moyen pour un studio est de 320 €. Avec un montant maximum d'APL, il ne reste plus que 47 € à la charge du locataire. La Caf du Sud-Finistère nous a versé l'an dernier plus de 85 000 €. Le montant de cette subvention de fonctionnement est établi en fonction de la masse salariale affectée à nos actions socio-éducatives. Elle contribue à financer aussi bien les rémunérations que les activités dans ce domaine.

Dossier rédigé par Olivier Boyer (06 14 05 52 96) pour l'agence Copilote.

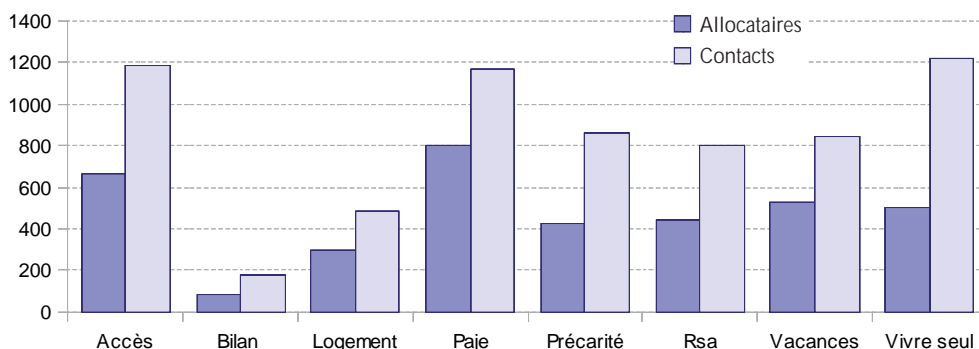
Service social : près de 3 000 foyers allocataires accompagnés l'an passé

Les assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale du service d'interventions sociales individuelles et collectives (Sisic) sont aux côtés des allocataires dans les périodes de fragilité, heureuses ou malheureuses (naissance d'un enfant, rupture, veuvage...).

Dans le cadre de ses objectifs, le Sisic de la Caf a été sollicité par 2 964 foyers allocataires durant l'année 2010. Ces familles représentent plus de 8 000 personnes en comptant les conjoints et enfants à charge. Le public rencontré représente entre 2 % et 9 % de l'ensemble des allocataires présents sur le secteur.

6 800 contacts sur l'année

Dans le cadre des offres de services du Sisic, les domaines de la monoparentalité, de la naissance et de l'accès aux droits regroupent le plus de contacts.



Deux contacts en moyenne par allocataire, mais 15 % d'entre eux ont été reçus au moins quatre fois.

51 % des contacts ont lieu sous la forme d'entretiens à la Caf ou dans les permanences chez des partenaires, 42 % par téléphone, 3 % par mail et 3 % par une visite au domicile de l'allocataire. Les allocataires déclarant une grossesse reçoivent un courrier de la Caf leur proposant les services d'une conseillère en économie sociale et familiale. Ceux déclarant une séparation, un divorce ou un décès reçoivent un courrier leur proposant les services d'une assistante sociale.



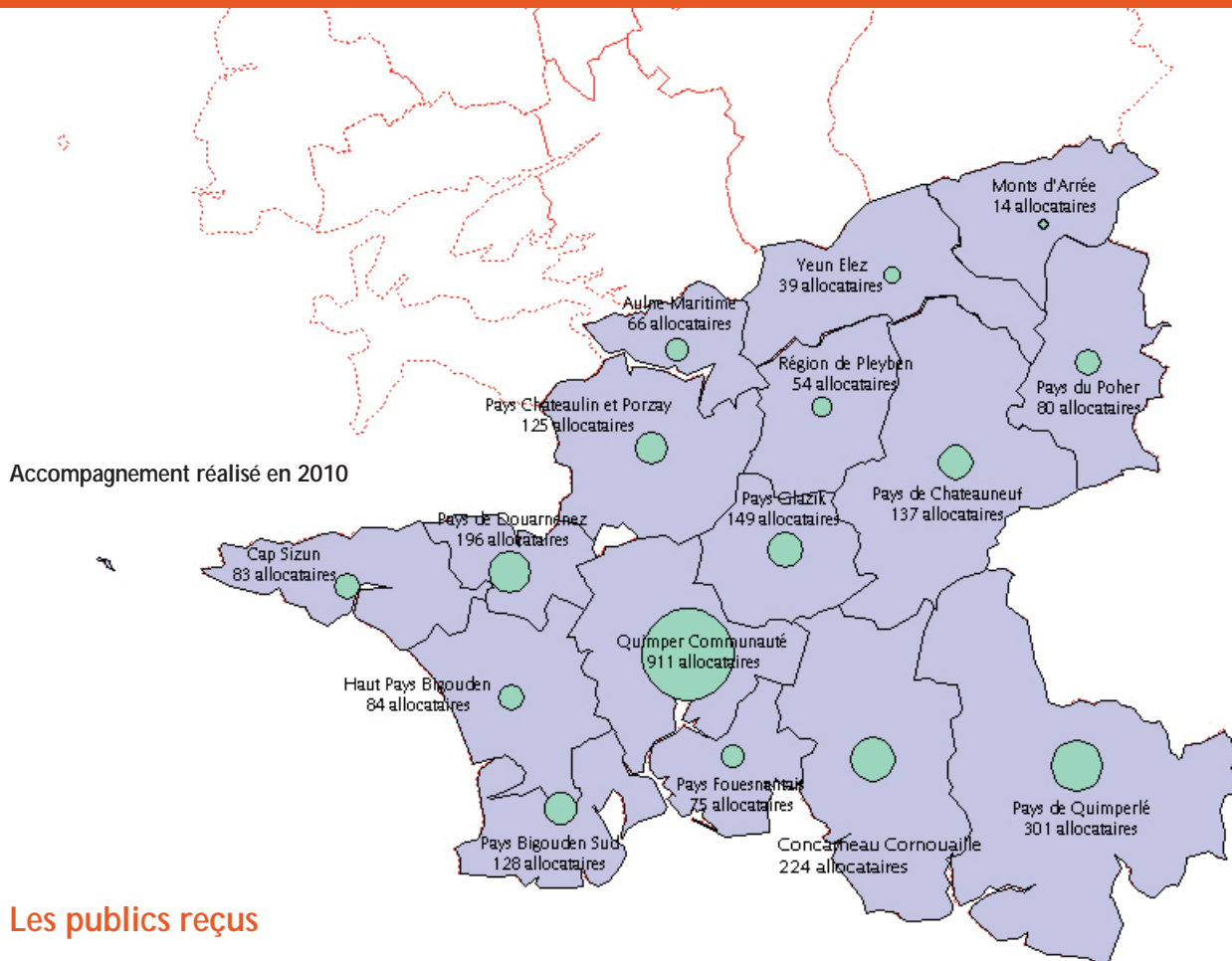
De gauche à droite : Christine Quélenec (CESF), Martine Dalibot (AS), Nadine Guillou (AS), Joëlle Hougron (AS), Marie-Thérèse Loussouarn (conseillère technique logement), Laurence Daoudal (CESF), Annie Le Damany (responsable du service), Evelyne Cariou (AS), Pascale Ollivier (CESF), Joëlle Daéron (CESF) et Danièle Le Baccon (AS).

Absentes sur la photo : Laetitia Tostène (CESF), Françoise Bodan (AS) Geneviève Kernévez-Darris (AS), Élodie Gramoullé (AS) et Valérie Ducharneau (secrétaire).

Les allocataires peuvent contacter directement l'assistante sociale ou la conseillère en économie sociale et familiale de leur secteur. Les rencontres se font sur rendez-vous.

CONTACT

Valérie Ducharneau (secrétariat) 02 98 98 39 99



Les publics reçus

Une majorité de familles

Les trois quarts des allocataires reçus par les professionnelles du Sisic sont des familles avec enfants dont un tiers de familles mono-parentales. 37% de ces dernières sont dans cette situation d'isolement familial depuis le dernier trimestre 2009 ou depuis 2010. Le recours à la Caf, et plus particulièrement à l'assistante sociale, a donc bien fait suite à une rupture familiale.

L'âge moyen des allocataires est de 38,6 ans. Cette moyenne passe à 45 ans pour les personnes seules et sans enfant.

Des situations financières très précaires

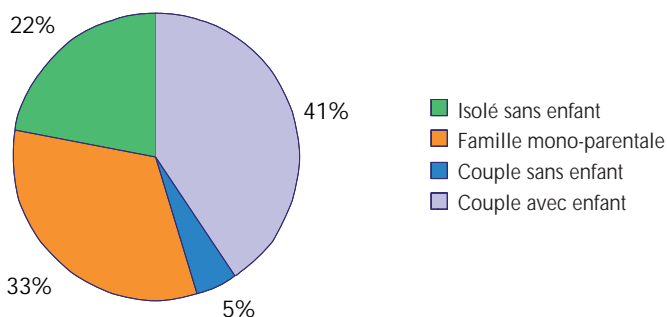
Les prestations de la Caf représentent plus de la moitié des revenus pour un tiers des foyers. Pour un tiers des familles-monoparentales reçues par le Sisic, elles représentent au moins les trois quarts du revenu mensuel.

A peine 60% des allocataires exercent une activité professionnelle, en conséquence, les ressources de la moitié des foyers contactés en 2010 se situent en dessous du seuil de bas revenus fixé à 956 € mensuels par unité de consommation.

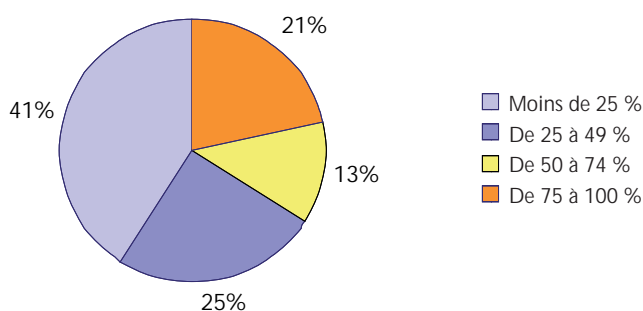
Le quart des allocataires suivis bénéficie du Rsa

Dans ce cadre, 56% perçoivent le Rsa socle, 26% le Rsa activité et 18% cumulent les deux composantes. 29% bénéficient du Rsa majoré au sein du Rsa socle.

Typologie des publics



Part des prestations dans les revenus





En 2010, deux nouveaux dispositifs qui favorisent l'attractivité du métier et ses conditions d'exercice ont été créés : une prime d'installation et un prêt à l'amélioration de l'habitat. Retour sur ces deux formes d'aides.

Aides aux assistantes maternelles : un soutien apprécié

Chantal Le Corre-Guyader et Marie-Françoise Cariou

Prêt à l'amélioration de l'habitat

Marie-Françoise Cariou, responsable législation à la Caf : « Le prêt à l'amélioration de l'habitat concerne les assistantes maternelles agréées, en cours d'agrément, de renouvellement ou d'extension de leur agrément, locataires ou propriétaires. Les travaux doivent concerner la résidence principale et contribuer à améliorer l'accueil ou la sécurité des enfants accueillis. La Caf se prononce sur l'opportunité d'accorder le prêt et en assure le versement. Le montant peut atteindre 80% des dépenses engagées dans la limite de 10 000 €. Le taux d'intérêt est de 0%, ce qui, avec un remboursement en 120 mensualités maximum, représente un avantage financier. Huit prêts ont été accordés en 2010 principalement pour des changements de système de chauffage, des remplacements de fenêtres ou la création d'espaces à vivre comme des vérandas. »

Prime d'installation

Chantal Le Corre-Guyader, conseillère technique d'action sociale à la Caf : « Une prime d'installation de 300 €, voire 500 € dans certains territoires, est versée aux assistantes maternelles nouvellement agréées. Cette prime est perçue comme une reconnaissance du travail et des difficultés pour se lancer dans le métier. Il faut toutefois remplir certaines conditions : avoir obtenu l'agrément à compter du 1^{er} janvier 2010, être agréée pour la première fois et donner son accord pour faire figurer ses disponibilités sur mon-enfant.fr. Une "charte d'engagements réciproques" est systématiquement signée entre l'assistante maternelle et la Caf. En 2010, nous avons versé 40 primes d'installation. »

> Plus d'infos sur ces aides : www.quimper.caf.fr > rubrique « Actualités »

Le point de vue des assistantes maternelles

« Principalement pour la sécurité des enfants »

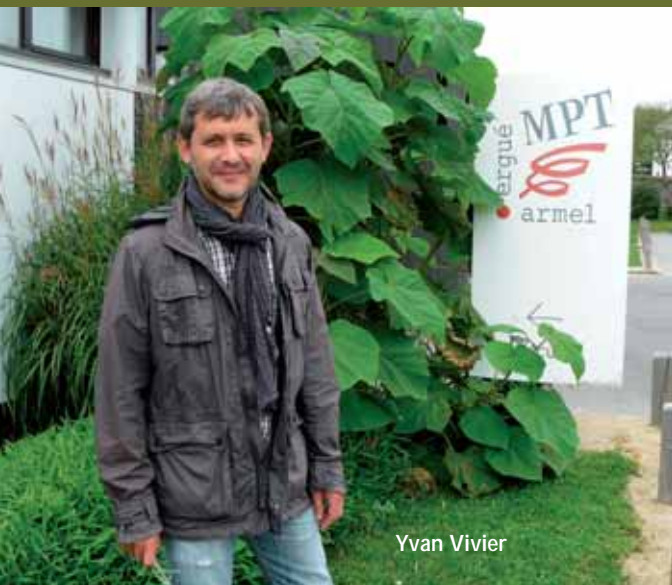


Caroline réside à Clohars-Fouesnant. Elle a perçu la prime d'installation. « J'ai commencé à garder des enfants en février 2011 et c'est ma sœur qui m'a appris l'existence d'une prime d'installation. Elle veut aussi devenir assistante maternelle. Personnellement, j'avais déjà du matériel de puériculture car j'ai deux jumeaux de trois ans. Mais pour une assistante maternelle qui démarre et qui n'a aucun matériel il faut souvent tout acheter en double, voire en triple exemplaire, ce qui représente un coût important. J'ai principalement utilisé la prime pour mettre ma maison aux normes de sécurité. Par exemple, j'ai acheté une grande barrière pour bloquer l'accès à ma cuisine. Elle m'a coûté environ 80 €. J'ai aménagé et sécurisé le jardin en mettant du grillage. Et je vais aussi devoir racheter une poussette double pour promener les enfants. Pour tous ces investissements, l'aide de la Caf tombe plutôt bien. »

« Nous allons construire une salle de motricité »

Cathy habite à Quimper. Elle a bénéficié du prêt d'amélioration de l'habitat. « Nous manquons d'espace dans la maison et nous avons souhaité construire une extension pour créer une salle de motricité destinée aux enfants. Cette pièce sera consacrée à l'accueil des enfants, avec des jeux et un petit coin pour les changes et les repas. C'est mon mari qui a dessiné les plans et nous allons réaliser les travaux nous-mêmes. Pour la demande de prêt, j'ai envoyé le plan du projet à la Caf avec une photocopie de l'autorisation d'agrandissement accordée par les services d'urbanisme. Le montage du dossier a pris un peu de temps, mais sans le prêt de la Caf il est clair que nous n'aurions jamais pu entreprendre de tels travaux. »





Yvan Vivier

Yvan Vivier est directeur de la Maison Pour Tous d'Ergué-Armel à Quimper. Un centre socioculturel comptant 2 800 adhérents, et agissant sur un territoire de 23 000 habitants. Il nous présente les spécificités de son métier.

De manière générale, quelles sont les missions d'un directeur de centre social ?

Je dirais qu'il y en a deux : d'une part, le management de l'activité et du projet – dans ses dimensions diagnostic, finance, ressources humaines... – et d'autre part, le management institutionnel, qui concerne l'animation de la vie associative et des réseaux partenariaux.

Notre association emploie 19 ETP, une part importante de mon travail est consacrée à la gestion des ressources humaines, à la gestion administrative et financière, mais aussi à l'accompagnement du conseil d'administration dans l'application de son projet.

Une de nos missions consiste à bien cerner les besoins et évolutions du territoire, des familles, des personnes isolées pour répondre à leurs demandes dans les dimensions sociale, éducative et culturelle.

Notre rôle peut toutefois être très différent en fonction du centre social, des publics reçus, de la localisation, des moyens, des conventionnements... mais on se rassemble tous derrière les mêmes valeurs : dignité humaine, solidarité, démocratie participative. Il faut que chaque individu qui vient dans le centre social y trouve sa place.

Justement, que viennent chercher les habitants dans la structure ?

Les personnes viennent avec des envies différentes. C'est ce qui fait la richesse de l'endroit, car c'est un grand lieu de mixité sociale et de rencontre. On peut y rentrer par une activité, un projet, un événement, pour finalement y faire tout autre chose et parfois souhaiter s'y investir comme administrateur et participer au co-portage des projets. C'est un lieu des possibles pour les habitants, pour agir ensemble sur la cité. C'est en cela un lieu d'exercice du politique.

Directeur de Centre social

« Nous sommes tous animés par les mêmes valeurs »

Existe-t-il un « profil type » pour devenir directeur de centre social ?

Chaque professionnel vient d'horizons divers, même si nous sommes majoritairement issus de l'animation socio-culturelle ou de l'éducation populaire. Pour beaucoup, c'est d'abord un engagement militant au départ avec la volonté de faire changer le monde dans lequel on évolue. Il y a tout un parcours d'expériences accompagné d'un processus de professionnalisation. Côté diplômes : Dut carrières sociales, maîtrise en développement local ou diplôme d'État aux fonctions d'animation, master en management des associations...

Participez-vous à des échanges, des rencontres entre directeurs ?

Nous sommes tous adhérents à la Fédération des centres sociaux, animée dans le Finistère par Raymond Jégou, dans laquelle se rencontrent à la fois les directeurs, les animateurs et les personnels administratifs.

Nous partageons des outils et des méthodes de travail. Dans les rassemblements proposés nous mettons en commun notre matière grise, échangeons sur les projets de fond, confrontons nos pratiques. En cela, c'est une chance d'avoir tous des parcours et des projets différents.

Nous avons aussi un intranet commun, entre directeurs, pour échanger informations, projets et outils ainsi qu'un catalogue de formations pour professionnels et bénévoles.

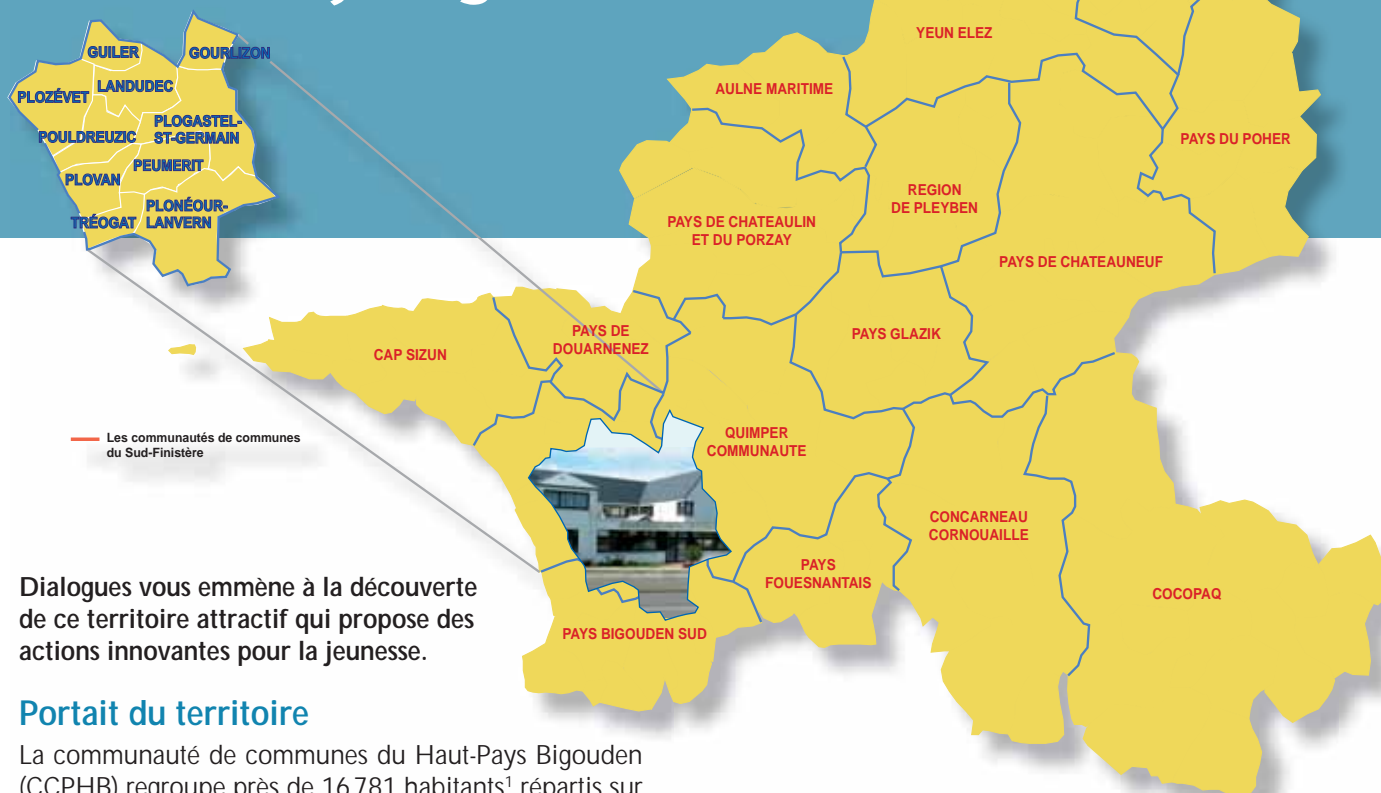
Enfin, qu'est-ce qui vous passionne particulièrement dans votre métier ?

C'est un métier « engagé » au sens des idées et de l'action. Je pense que nous croyons tous à un certain nombre de valeurs. Au départ, il y a la volonté de vouloir agir sur un territoire, de résoudre une partie des difficultés qu'il rencontre, en accompagnant les habitants dans ce qu'ils ont envie de changer. Autre aspect passionnant, c'est encore un des rares métiers où l'on va des idées aux actes, de la construction même du projet jusqu'à son évaluation. C'est un peu comme une démarche artistique à la différence près que cette idée peut être travaillée et réalisée à plusieurs sur tout le processus.

> Pour plus d'informations sur les centres sociaux et socioculturels, consultez le blog du comité départemental du Finistère sur codep29.centres-sociaux.fr



La Communauté de communes du Haut-Pays Bigouden



— Les communautés de communes du Sud-Finistère

Dialogues vous emmène à la découverte de ce territoire attractif qui propose des actions innovantes pour la jeunesse.

Portait du territoire

La communauté de communes du Haut-Pays Bigouden (CCPHB) regroupe près de 16 781 habitants¹ répartis sur dix communes : Gourlizon, Guiler-sur-Goyen, Landudec, Peumerit, Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern, Plovan, Plozévet, Pouldreuzic, Tréogat.

Avec 2 405 allocataires, représentant 7 396 personnes couvertes (conjoints, enfants, personnes à charge), le taux de couverture de la Caf est de 48,9% (44% en moyenne dans le Sud-Finistère). La part des familles avec enfants représente 72% (61% pour le Sud-Finistère).

Ce territoire résidentiel profite d'une situation privilégiée – au cœur de l'Ouest Cornouaille et des pôles d'emplois de Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez – et présente une offre foncière à des tarifs attractifs.

Cette attractivité se concrétise ainsi par une augmentation de la population de 1,2% (pour 0,5% dans le département) ainsi que du taux d'activité (55% de la population est active).

Implication des partenaires

Dans le cadre de l'action sociale, le travail partenarial entre la CCPHB et la Caf est riche et dense. Il se nourrit de la volonté de chaque institution d'être au plus proche des besoins de la population et de l'implication des élus sur le terrain auprès des jeunes.

C'est un territoire dynamique que la Caf accompagne techniquement et financièrement au travers du contrat enfance jeunesse (CEJ) communautaire volet jeunesse

et de six CEJ communaux volet enfance, des initiatives jeunes, des spectacles petite enfance et des prestations de service (PSU, PS Ram, PS Alsh, PS animation globale).

Renouvellement du CEJ

Le CEJ signé avec la communauté a été renouvelé en 2010 pour 4 ans. Le cofinancement de la Caf en 2011 est de 62 879 € sur un montant total de 130 000 € alloué par la CCHPB à cette action.

Lors du renouvellement, les pistes de travail ont été définies en commission jeunesse et déclinées en objectifs stratégiques et plans d'actions par un groupe restreint constitué de Jean-Louis Caradec, maire de Peumerit et élu communautaire délégué à la jeunesse, Marie-Pierre Quéré, directrice de la Communauté de communes, Jean-René Kervarec, coordinateur à l'Ulamir du Goyen et Chantal Ebrel, cadre territorial de la Caf. Ce travail a de nouveau été discuté en commission jeunesse et présenté aux animateurs de l'Ulamir du Goyen.

Pour Chantal Ebrel, il est important de noter « l'émulation suscitée par ces temps de travail partagé et les expressions "je me suis fait plaisir" de Marie-Pierre Quéré et de Jean-Louis Caradec, qui montrent que le renouvellement du CEJ n'est pas uniquement une réponse contraignante à un cadre institutionnel mais bien l'expression d'une dynamique territoriale qui redonne du sens aux actions en direction de la jeunesse et des familles et que ces actions sont la vie même des jeunes sur un territoire. »

¹Recensement Insee 2008.



De gauche à droite : Jean-Louis Caradec, Marie-Pierre Quéré et Jean-René Kervarec.

L'action jeunesse

« Chaque jeune a une place dans notre communauté »

Jean-Louis Caradec, maire de Peumerit et élu communautaire délégué à la jeunesse

« Le Contrat enfance jeunesse que nous avons élaboré et signé avec la Caf prévoit quatre axes de travail.

Une animation sociale de loisirs sur le territoire : elle se concrétise par l'animation hebdomadaire des foyers jeunesse dans chaque commune, l'organisation des loisirs durant les vacances scolaires, la valorisation des actions menées par les jeunes...

La parentalité, en particulier dans les relations entre adultes et adolescents. Il nous faut identifier les attentes et comportements des jeunes pour mieux les comprendre et garder un lien avec eux. Nous incitons notamment les élus à aller au contact des jeunes pour apprendre à se connaître et lever des idées reçues des uns envers les autres. Nous associons aussi les parents à l'animation jeunesse, en les informant sur les actions menées et en les encourageant à produire des idées pour leurs enfants.

L'éveil à la citoyenneté : les jeunes connaissent peu les collectivités alors qu'elles mènent des actions pour eux. Nous souhaitons favoriser l'éveil à la citoyenneté via des visites d'administrations politiques en France ou à l'étranger, mais également en associant les jeunes à l'élaboration et au financement des projets, afin qu'ils prennent conscience que tout ne tombe pas du ciel.

La prévention des conduites à risque : avec l'aide des élus, nous avons identifié que quelques jeunes du territoire pouvaient déborder et avoir des conduites à risque. Des actions de prévention sont donc initiées avec les parents, les professionnels, les travailleurs sociaux et les élus pour déterminer ce qui est adapté à la prévention des conduites à risque sur le territoire. Nous souhaitons montrer aux jeunes que chacun a une place dans notre communauté. »

« Coordonner les actions pour renforcer la cohérence d'intervention »

Marie-Pierre Quéré, directrice générale des services de la CCHPB

« La coordination des actions menées pour la jeunesse repose tout d'abord sur la réflexion partagée entre les communes et la Communauté de communes car les communes ont à leur charge la compétence " petite enfance " et la Communauté, la compétence " jeunesse ".

C'est aussi une réflexion partagée entre les politiques, les institutionnels et les acteurs professionnels.

La coordination est également nécessaire entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la jeunesse sur notre territoire, notamment l'Ulamir du Goyen pour diverses activités, Dihun pour la musique, Tamm-Kreiz pour la danse, la Mission locale. Un des objectifs de la communauté est de renforcer la cohérence d'intervention des différents professionnels. Cela ne se fait pas naturellement car ces acteurs opèrent auprès d'un même public en travaillant chacun de leurs côtés. Nous devons nous assurer des logiques d'intervention, notamment lors de la mise au point des conventions de partenariat.

« Un élan supplémentaire pour l'animation jeunesse »

Jean-René Kervarec, coordinateur de l'Ulamir du Goyen (structure conventionnée pour la réalisation des actions jeunesse)

« La convention signée entre la CCHPB et l'Ulamir du Goyen bénéficie de la réflexion menée par le renouvellement du CEJ et reprend les quatre axes de travail déclinés. Cela donne un cadre global à l'intérieur duquel nous allons proposer des animations pour la jeunesse. Dans un premier temps, nous déroulons les objectifs du contrat et en discutons avec les animateurs qui sont chargés de les mettre en musique. Il y a un échange et nous essayons par notre connaissance professionnelle et notre intervention sur le terrain de décliner les objectifs à travers des actions.

Ce travail se fait en partenariat avec d'autres structures d'animation locale du territoire, voire à l'étranger. Des actions originales et éducatives sont développées (voyage au Pays de Galles durant lequel les jeunes ont visité l'équivalent d'un Conseil général, séjour au parlement Européen, création d'une web radio diffusant des reportages réalisés par les jeunes).

Nous essayons de regrouper des jeunes de différentes communes lors des activités car cela leur montre que leur identité ne se limite pas à leur seule commune. »

Des animations jeunesse originales réalisées par la CCHPB



Atelier surf avec 20 jeunes sur la plage de Penhors à Pouldreuzic.

Construction d'une piste de BMX par 15 jeunes, durant 3 jours, sur la commune de Plonéour-Lanvern.



Les Restos du Cœur : « en prise directe avec la précarité »

Yves Le Nerrant est responsable des Restos de Quimper. Il nous ouvre les portes de son centre où 75 bénévoles sont à pied d'œuvre pour faire face à une précarité grandissante.

En 2011, plus de 1 200 adultes sont inscrits aux Restos du Cœur de Quimper : « Nous montons les dossiers à partir des revenus et des charges du foyer, sur pièces justificatives, explique Yves Le Nerrant. Le panier attribué est adapté à la situation du foyer. Chez nous, les enfants sont considérés comme des adultes à partir de l'âge d'un an, afin de bénéficier d'une dotation plus importante. Cet hiver nous avons servi l'équivalent de 89 000 repas ».

Services complémentaires

« Au-delà de la distribution alimentaire, nous distribuons des vêtements d'adultes et d'enfants ainsi que des produits de puériculture. Il y a également un salon de coiffure et une cafétéria. Nous proposons une aide au départ en vacances, des places de cinéma gratuites, des après-midis récréatives pour les adolescents, et – dans le cadre de partenariats – un accompagnement pour réaliser des démarches administratives. L'activité est prenante. »

Généreux donateurs

Les marchandises alimentaires distribuées dans les Restos proviennent, d'une part, d'apports nationaux sous forme de dotations de produits de base ; d'autre part, d'apports locaux provenant des commerces du secteur. « Tous les matins, des bénévoles de l'association font le tour des commerces pour récupérer les invendus et les dons. C'est ce qu'on appelle « la ramasse ». Tout ce que nous donnent les supermarchés et les boulangeries permet d'améliorer l'ordinaire. Ce sont des denrées déclassées parce que l'emballage est détérioré ou parce qu'un fruit du lot est abîmé. Nous avons la chance d'avoir des approvisionnements locaux généreux. Les vêtements, eux, sont donnés par des particuliers ou des professionnels. »

Une préoccupation : mieux servir les personnes

Depuis 2009, les Restos du Cœur Quimpérois sont installés dans le quartier de Ti Douar. Les locaux, dont la location est assurée par la mairie, réunissent toutes les conditions pour un bon accueil du public. « En comparaison avec d'autres centres nationaux, nous sommes dans le haut du tableau, se félicite Yves le Nerrant. Le centre est élégant, à proximité des lignes de bus, accessible aux personnes handicapées, et il y a des parkings. C'est un endroit discret situé dans une zone commerciale qui ne permet pas de distinguer les personnes venant aux Restos de celles se rendant dans les autres commerces. Après notre installation ici, nous avons constaté une hausse de 40 % de la fréquentation. Depuis elle s'est stabilisée et nous sommes dans la moyenne départementale. »

Satisfaction réciproque

« En tant que bénévoles des Restos du Cœur, nous sommes en prise directe avec des personnes qui viennent nous demander de l'aide. C'est gratifiant de les voir partir avec un sac plein, on se dit que c'est toujours cela de moins à dépenser pour elles. Globalement nous sommes tous redevables les uns aux autres : les personnes nous font confiance, nous faisons tout cela pour les aider mais en se faisant plaisir aussi. Cela fera bientôt trente ans que les Restos existent et c'est tant mieux. Il ne faut pas se leurrer, la précarité existera toujours car des situations de vie peuvent rapidement basculer. Nous aimerions voir une diminution des bénéficiaires, mais c'est un espoir illusoire. »

Pour recevoir nominativement cette publication, nous vous invitons à nous communiquer vos coordonnées.

Par téléphone au secrétariat de la communication :
02 98 98 39 29.

Par courriel : communication.cafquimper@caf.cnafmail.fr.

A VOTRE DISPOSITION

Le site internet :

www.quimper.caf.fr

avec accès direct à CAFPRO pour les partenaires abonnés.

La ligne allocataires :

0810 25 29 30

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)



Vous souhaitez rencontrer la direction de la Caisse d'allocations familiales du Sud-Finistère.

Pour cela prenez rendez-vous :
direction.cafquimper@caf.cnafmail.fr



Demain la Caf du Finistère

Dossier spécial
partenaires

ÉDITO



André Perros, directeur de la Caf du Sud-Finistère
et Marie-Edith Jeannerot, directrice par intérim
de la Caf du Nord-Finistère

UNE CAF UNIQUE POUR UN SERVICE PUBLIC PLUS FORT

Le 20 octobre 2011, les deux Caf du Nord et du Sud-Finistère unissent leurs forces pour donner naissance à la Caf du Finistère.

Ce nouvel organisme se traduira par la création d'une seule entité juridique implantée sur un siège social unique. Une seule direction et un seul conseil d'administration conduiront une politique générale unifiée de la branche famille au niveau du département.

Naturellement, si cette évolution permettra d'apporter une réponse homogène aux allocataires et aux partenaires du nord et du sud du département, vos interlocuteurs locaux resteront à votre écoute pour continuer à étudier ensemble les réponses les plus adaptées aux besoins de vos structures et de vos territoires.

Le regroupement des Caf, pour aboutir à une Caf unique par département, s'inscrit dans une démarche nationale validée par la Cnaf en 2007, et fait l'objet d'un engagement vis-à-vis du Gouvernement.

La fin de cette exception existant dans 13 départements en France répond à un souci de cohérence de fonctionnement et d'homogénéité des politiques familiales sur le terrain.

Fin 2011 le réseau de la branche famille sera ainsi constitué de 102 Caf, contre 123 jusqu'à présent.

Depuis plus de deux ans, les équipes de direction, les personnels des services et les administrateurs des deux Caf du Finistère travaillent à l'émergence de cette nouvelle Caisse et à l'élaboration d'une offre de service adaptée aux attentes de la population ainsi qu'aux besoins des territoires.

La Caf du Finistère continuera naturellement à apporter aux familles un service de proximité avec une volonté d'amélioration constante, et aura à cœur de maintenir et de développer les relations partenariales existantes. Mais sa dimension partenariale élargie ouvre désormais la voie à d'autres possibles.

Enfin, au-delà de la convergence technique, la création de la Caf du Finistère est d'abord la rencontre de professionnels conscients de gérer un service public et animés par un intérêt commun : le service rendu aux usagers dans le cadre d'un renforcement du service public des allocations familiales dans le département.

Nous espérons que le dossier ci-joint vous apportera un éclairage sur ce que va représenter ce nouvel organisme et vous permettra de mieux le connaître. Bonne lecture !

Comprendre la départementalisation

Origine du projet

Dès l'été 2007, l'État entreprenait une modernisation de ses services en engageant la réforme générale des politiques publiques mise en œuvre dans tous les ministères, afin de rendre le service public plus cohérent et plus efficace. Cette démarche engageait, au-delà des services de l'État, les organismes assurant un service public tels ceux de la Sécurité sociale.

Or, dès 2005, la Convention d'objectifs et de gestion passée entre l'État et la branche famille posait la question de la présence de plusieurs Caf dans un même département. Elle soulignait le besoin de structurer ces organismes infra-départementaux pour offrir un service homogène à l'ensemble des allocataires d'un même département et permettre un positionnement commun vis-à-vis des partenaires locaux.

C'est donc dans ce souci de cohérence politique que le conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales a conforté cette restructuration en la portant à l'article 24 de sa Convention d'objectifs et de gestion pour la période 2009-2012 et en fixant cette échéance à la fin de l'année 2011.

La fusion des Caf du Nord et Sud-Finistère s'inscrit dans ce contexte.



Après les Urssaf et les Cpm...

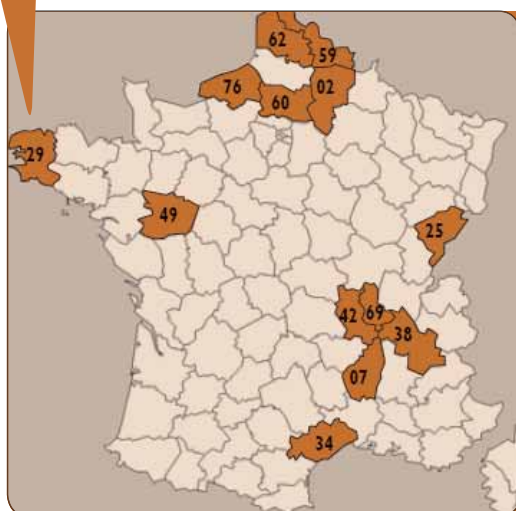
D'autres organismes de Sécurité sociale ont également fusionné à l'échelle du département.

Dès 2009, le réseau des Urssaf était le premier à regrouper ses organismes infra-départementaux. L'Urssaf du Finistère, créée le 1^{er} juin 2009, a établi son siège social (lieu de réunion du Conseil d'administration) et sa direction technique à Quimper, et sa direction générale à Brest.

En janvier 2010, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés procédait au regroupement de 48 Cpm pour donner naissance à 22 nouvelles Cpm. Dans le Finistère, le siège social de la Cpm est installé à Brest.

Dans le Finistère, le siège social de la Caf se situera à Brest et le siège administratif à Quimper.

Fin 2011, le réseau des allocations familiales sera constitué de 102 Caf contre 123 actuellement.



34 Caf engagées dans la départementalisation

Départements	Caf concernées
02 Aisne	St Quentin - Soissons
07 Ardèche	Annonay - Aubenas
25 Doubs	Besançon - Montbéliard
29 Finistère	Brest - Quimper
34 Hérault	Béziers - Montpellier
38 Isère	Grenoble - Vienne
42 Loire	Roanne - St Etienne
49 Maine-et-Loire	Angers - Cholet
59 Nord	Armentières - Cambrai - Douai - Dunkerque Lille - Maubeuge - Roubaix - Valenciennes
60 Oise	Beauvais - Creil
62 Pas-de-Calais	Arras - Calais
69 Rhône	Lyon - Villefranche
76 Seine-Maritime	Dieppe - Elbeuf - Le Havre - Rouen

20 octobre 2011 naissance de La Caf du Finistère

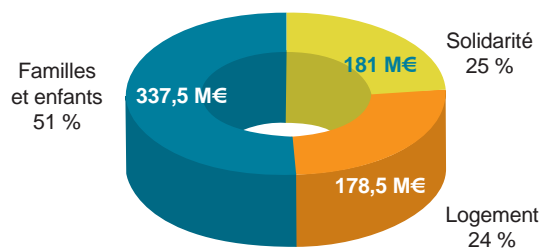
Sur la base des données des deux Caf fin 2010, la Caf du Finistère gèrera le paiement des prestations de 147 000 foyers, soit 44 % des Finistériens. 393 000 personnes seront couvertes par ses aides, dont 171 000 enfants.

Le montant annuel global des prestations légales versées dépassera les **737 millions d'euros***, représentant un montant moyen annuel par foyer légèrement supérieur à 5 050 €, soit **plus de 420 € mensuels**.

Ce montant global sera réparti de la manière suivante : **377,5 millions d'euros consacrés aux familles et aux enfants, 181 millions d'euros pour la solidarité, 178,5 millions d'euros pour le logement.**

*Hors frais de tutelles, remises et annulations de dettes.

Répartition des versements



Action sociale

En complément des prestations familiales, la Caf du Finistère mettra en œuvre une politique d'action sociale familiale. Elle reposera sur deux missions :

- l'amélioration de la vie quotidienne des familles pour une offre adaptée de services et d'équipements, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance,
- l'accompagnement des familles finistériennes en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés lors de moments spécifiques de leur vie.

CHIFFRES CLÉS

546 salariés

147 163 allocataires

26 points d'accueil sur un territoire de 6733 km²

737 millions d'euros versés au titre des prestations familiales

48 millions d'euros consacrés à l'action sociale

Le budget global annuel d'action sociale de la Caf du Finistère sera de **48 millions d'euros**.

Concernant le soutien et le développement des services de proximité, la Caf du Finistère pilotera et gèrera **190 contrats enfance jeunesse**, en partenariat avec les collectivités et des entreprises finistériennes, pour un montant de **9,6 millions d'euros**.

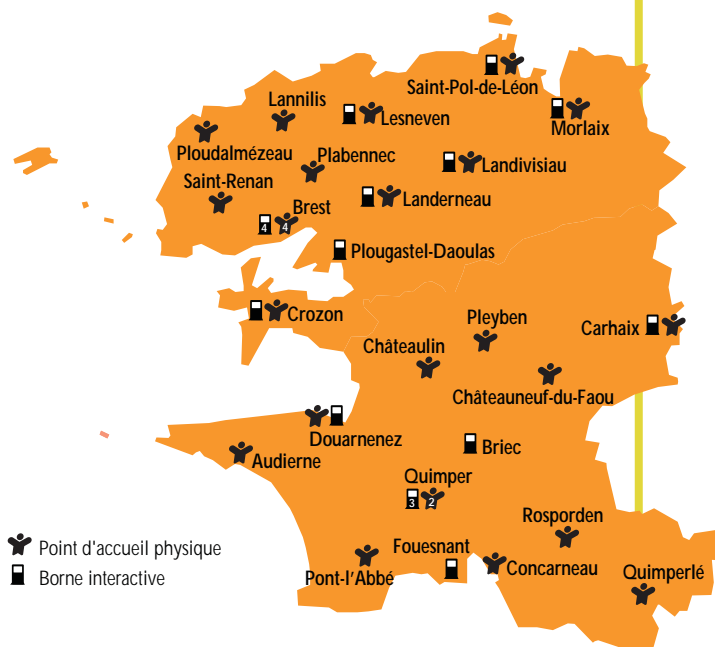
Au travers du versement de la prestation de service, la Caf du Finistère financera près de **3 000 places en accueil collectif** petite enfance et cela auprès de **plus de 110 structures** (au 30 juin 2011).

Dans le département **51 animateurs de Relais assistantes maternelles** interviendront sur **256 communes**. Pour mieux répondre aux attentes des familles, la Caf du Finistère développera une approche partenariale basée sur une bonne connaissance des situations locales, en collaboration avec les divers acteurs politiques, institutionnels et associatifs Finistériens.

Accueil des usagers et traitement des demandes

La dimension départementale de l'organisme fait apparaître la réception d'environ **740 000 courriers par an** et de plus de **151 000 appels téléphoniques** aboutis chaque année.

Le site **caf.fr** de la Caf du Finistère devrait comptabiliser **plus de 1 million de connexions** chaque année.



26 points d'accueil

Afin de mieux accompagner et servir ses différents publics, la Caf du Finistère proposera 26 points d'accueil physiques répartis sur l'ensemble du département. 18 bornes en libre service seront également à disposition pour effectuer ses démarches en toute autonomie.

La départementalisation a déjà commencé !

Les services des Caf du Nord et du Sud-Finistère travaillent depuis plusieurs mois à l'harmonisation de leurs pratiques en vue de la création de la Caf du Finistère. Exemple de deux actions qui ont déjà été réalisées : la création d'une plateforme téléphonique commune et la renumérotation d'une partie du fichier allocataire.

Une plate-forme téléphonique unique pour le Finistère

Depuis le 1^{er} novembre 2010, les allocataires du Finistère utilisent un seul numéro de téléphone pour contacter la Caf : le **0810 25 29 30**. Le tarif est désormais celui d'un appel local depuis un poste fixe.

Le 4 avril dernier, pour préparer la création de la Caf du Finistère, les deux Caf ont créé une plateforme téléphonique virtuelle commune répondant à l'ensemble des appels du département. Cette plateforme est ouverte de 9^h à 16^h en continu du lundi au vendredi. Les techniciens-conseil des deux sites ont accès à l'ensemble des dossiers des allocataires finistériens et peuvent traiter directement les demandes.



La renumérotation du fichier allocataire

La fusion des deux organismes impliquait de créer un fichier unique des allocataires pour le département. En mars dernier, une action d'ampleur a été réalisée en toute transparence auprès des allocataires finistériens. 50 000 d'entre-eux, ayant des numéros d'immatriculation en doublon, ont reçu par courrier une nouvelle carte d'allocataire accompagnée d'un code confidentiel.

La direction de la Caf du Finistère

André Perros
Directeur



Agnès Aguado
Agent-comptable



Emmanuel Klein
Direction « Politiques
familiales et action sociale »



Michèle Kirchacker
Céline Poulain
Direction « Ressources »



Dominique Le Vouédec
Direction « Etudes
et évaluation »



MÉMENTO 2011

18 et 19 octobre
fin de mandat des Conseils
d'administration des Caf du
Sud et du Nord-Finistère.

20 octobre
création de la nouvelle Caf
du Finistère et installation
du Conseil d'administration
départemental.

4 novembre
premier versement des
prestations aux allocataires
par la Caf du Finistère.